



République Française  
Département de la Loire  
**MAIRIE DE PANISSIERES**  
Décision 2023-009-MPG-MAPA Studio PYC  
Manufacture Loire Piquet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20231109-D2023-009-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2023

Publication : 10/11/2023

## DECISION MUNICIPALE N°2023-009

**OBJET : Marché à procédure adaptée aux fins de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la réhabilitation de l'ancienne Manufacture Loire Piquet en pôle culturel à vocation de Tiers-Lieu, intégrant une mission de maîtrise d'œuvre de scénographie muséale.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au Maire en date du 2 Juin 2020,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu la publication le lundi 25 juillet 2023 de l'appel à concurrence sur la plateforme AWS, sous référence 23AS-48031, au titre d'un marché à procédure adaptée pour maîtrise d'œuvre aux fins de rénovation et réhabilitation de la manufacture Loire Piquet intégrant une maîtrise d'œuvre de scénographie muséale,  
Vu l'avis de parution au BOAMP en date du 26 juillet 2023,  
Vu l'avis de parution légale de la Tribune Loire et sur leprogres.fr en date du 28 juillet 2023,  
Vu l'analyse des offres de la commission MAPA ad'hoc,  
Vu la conduite de négociation jusqu'au 7 novembre 2023 avec les 3 candidats disposant des meilleures offres, selon les critères et les modalités portés au règlement de consultation du marché à procédure adaptée,

Considérant que la commune de Panissières engage des travaux de réhabilitation de la Manufacture Loire Piquet pour accueillir un tiers-lieu culturel associant les offres muséales et bibliothécaires de la commune, ainsi que les initiatives associatives,

Considérant les crédits portés au budget de la commune,

Le Maire de Panissières,

### DECIDE

- D'accepter l'offre de STUDIO PYC d'un montant de 209 916 € HT,
- De conclure un contrat de marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 209 916 euros hors taxe avec le groupement conjoint représenté par le mandataire : STUDIO PYC dont le siège social est situé au 17 rue de la Part-Dieu - 69003 LYON,
- D'informer le Conseil municipal des présentes dispositions,

A Panissières, le 09 novembre 2023,  
Le Maire, Christian MOLLARD,



*Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 10 novembre 2023. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.*